

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2026

PERMETTRE AUX MAIRES DE LOGER LES HABITANTS EN MOBILISANT LES
LOGEMENTS VACANTS - (N° 2303)

Adopté

N° CE23

AMENDEMENT

présenté par
Mme Simonnet, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alinéa redondant avec l'alinéa précédent.